

## ASSEMBLEE NATIONALE

11 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

### SOUS-AMENDEMENT

N° 141

présenté par  
Mmes DAVID, GÉNISSON, HOFFMAN-RISPAL, M. VIDALIES  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**à l'amendement n° 138 du Gouvernement**  
-----

### APRES L'ARTICLE 15

Dans le dernier alinéa de cet amendement, avant les mots :

« Restent régis par les stipulations »,

insérer les mots :

« Sans distinction de sexe, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE